

Compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2018

Présents : AUMONIER Gabriel, BERRIER Alain, CARDOSA Gérard, CIOLFI Christine, FORET Gérard, FRACHON Marie-Dominique, MARGUIN Daniel, MONTY Florence, SOLE Marie-Odile et SERRAT Etienne.

Absents : AUCOURT Franck, DUBOIS Stéphanie et ECHALLIER Marilyn.

Absents ayant donné Pouvoir : CHIRON Valériane à MONTY Florence, LOUIS Bernard à FORET Gérard et PINTADO Jacques à AUMONIER Gabriel.

Soit 10 présents et 13 votants.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h02 par M le Maire.

M AUMONIER Gabriel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 13 novembre 2018 à l'unanimité des présents aux deux séances.

DELIBERATIONS

Point n°1 : Indemnité de conseil au comptable du trésor

Comme chaque année et conformément à la réglementation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'indemnité à verser au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur pour la commune pour la confection des documents budgétaires ainsi que l'indemnité de conseil. La délibération N°12-2017-61 du Conseil municipal en date du 07 décembre 2017 a attribué cette indemnité sans variation de taux jusqu'à la fin du mandat. Au vu de l'état liquidatif transmis par Mme Béatrice GONZALES qui exerce cette fonction à la trésorerie de Trévoux en 2017 et a conseillé la commune pour l'établissement du budget 2018 et géré ce budget pendant toute l'année.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de :

- ✓ **D'ATTRIBUER** l'indemnité de conseil sans modulation de taux ainsi que l'indemnité de confection des budgets pour l'année 2018 à Mme Béatrice GONZALES, pour un montant brut de 522,37 €, comme suit :

- Indemnité de gestion pour l'année entière : 476,64 € brut
- Indemnité de confection du budget : 45,73 € brut

soit un montant total de **522,37 € brut et un montant net de 472,58 €.**

- ✓ **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 201

APPROUVE par 10 voix « POUR », 1 « CONTRE » (BERRIER Alain) et 2 « ABSTENTIONS » (MARGUIN Daniel et SOLE Marie-Odile).

Point n°2 : Tarifs cimetière

La délibération 2015-20 du 23 avril 2015 a fixé les tarifs des concessions du cimetière communal actuellement en vigueur, il est proposé, d'une part de les faire évoluer si vous le souhaitez, d'autre part, compte tenu des travaux en cours au cimetière pour la création d'un jardin du souvenir et la mise à disposition d'un ossuaire, et pour rendre applicable le règlement du cimetière qui sera établi par arrêté du Maire et entrera en vigueur au 01/01/2019, il est proposé de fixer un tarif pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir, sachant qu'une plaque au nom du défunt sera financée par la commune.

Tarifs actuels :

Type	Durée	Tarif	Renouvellement
Concession simple (2m ²)	30 ans	183.00 €	183.00 €
Concession double (4m ²)	30 ans	305.00 €	305.00 €
Concession columbarium	30 ans	800.00€	183.00 €
Concession individuelle « bébés et enfants »	15 ans	40.00 €	40.00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	Sans objet	50 €	Sans objet

APPROUVE A L'UNANIMITE (13 VOIX)

Point n°3 : Décision(s) modificative(s) du budget général (N°4)

Diverses modifications du budget doivent être entérinées par le conseil municipal afin d'adapter la prévision à l'exécution effective du budget d'investissement.

Une ré imputation des crédits prévus sur l'opération 342 « extinction de l'éclairage public la nuit » : 8 000 € budgétés sur la ligne budgétaire N°2041582 alors que les montants sont à payer sur les lignes budgétaires 21538 pour 2661,38 € (modification des armoires électriques par le SIEA) et 732 € sur la ligne N°2188 (achat des panneaux d'information). Par ailleurs, le solde de ces crédits peut être affecté à d'autres travaux, tels que l'aménagement du chemin situé à proximité de la Thorine : 2 615,06 € (entreprise Barret) et d'autres immobilisations pour 400 € (couchettes pour l'école) pour un total de 6 410 € TTC.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de :

- ✓ **MODIFIER** le budget général afin de prendre en compte les modifications évoquées ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE (13 VOIX)

Point n°4 : Convention avec la bibliothèque de Misérieux

La commune de Misérieux et le Département de l'Ain ont signé récemment une convention de partenariat relative au fonctionnement de la bibliothèque associative de Misérieux au sein du réseau des bibliothèques de l'Ain. Le département demande de fournir en annexe à ladite convention, celle qui est conclue entre la commune et la bibliothèque. N'ayant pas de convention récente, je vous propose d'en approuver une nouvelle afin de fixer les modalités du partenariat entre la commune et l'association (prêt des locaux, prestations de la bibliothèque pour les enfants des écoles, partenariat avec le Département, la communauté de communes (CCDSV)...).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la commune et la bibliothèque associative de Misérieux,
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer M le Maire à signer ladite convention.
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à attester de l'existence de la bibliothèque depuis le 27 mai 1994.

APPROUVE A L'UNANIMITE (13 VOIX)

Point n°5 : Avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Eurocast Reyrieux en vue d'exploiter une fonderie de pièces en aluminium et une unité de traitement de pièces en aluminium à Reyrieux donnant lieu à une enquête publique.

Une enquête publique au titre d'une demande d'autorisation au titre des installations classées présentée par Monsieur le directeur de la SAS EUROCAST REYRIEUX dont le siège social est situé rue des Garennes, ZI de Reyrieux à REYRIEUX, en vue d'exploiter une fonderie de pièces en aluminium, ainsi qu'une unité de traitement de pièces aluminium à REYRIEUX a lieu du samedi 17

novembre au jeudi 20 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal de donner son avis sur ce dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'EMETTRE UN AVIS** sur la demande d'autorisation au titre des installations classées présentée par Monsieur le directeur de la SAS EUROCAST REYRIEUX dont le siège social est situé rue des Garennes, ZI de Reyrieux à REYRIEUX, en vue d'exploiter une fonderie de pièces en aluminium, ainsi qu'une unité de traitement de pièces aluminium à REYRIEUX.

EMET UN AVIS FAVORABLE A 7 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (G. CARDOSA, V CHIRON, MD FRACHON F MONTY et MO SOLE) et 1 VOIX CONTRE (D MARGUIN).

Point n°6 : Salles associatives – Approbation de l'APS

Le conseil municipal a approuvé le projet de mise aux normes et d'extension des salles associatives situées à proximité de la pharmacie (création d'une seconde salle dans le préau existant) fin juin 2018. L'esquisse du projet et l'avant-projet sommaire (APS) ont été rédigés par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'architecte F Baude est mandataire, ce dernier a été présenté au comité de pilotage le 26/11, celui-ci a émis un avis favorable, il convient de soumettre ce dossier au conseil municipal et d'autoriser le maire à demander des subventions pour aider la commune à financer le projet.

Le montant prévisionnel de l'opération précédemment établi à hauteur de 204 000 € TTC ; soit environ 54 000 € TTC pour les études et la maîtrise d'œuvre et 150 000 € TTC pour les travaux a évolué et devra donc être modifié en 2019, au stade de l'APD, afin de prendre en compte un complément financier de 72 000 € TTC à répartir en 30 000 € de subventions complémentaires et 42 000 € de fonds propres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** l'APS du projet d'extension de la salle associatives pour un montant prévisionnel de travaux à ce stade de 185 000 € HT et une augmentation de l'enveloppe budgétaire globale de 63 500 € HT, soit 76 200 € TTC (Montant total prévisionnel de l'opération : 280 200 € TTC).
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à demander des subventions pour ce projet
- ✓ **DE DECIDER** ne pas appliquer les pénalités de retard afférente au dépassement du délai de remise de l'APS par le maitre d'œuvre
- ✓ **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits au budget 2019

APPROUVE A L'UNANIMITE (13 VOIX)

Mise à jour du Plan Communal de sauvegarde (PCS) : il convient de désigner un élu pour remplacer Louis Delecourt qui n'est plus membre du conseil municipal pour l'organisation de la logistique en cas de problème, Gérard Foret se propose pour cette mission en tant que titulaire, il convient donc de le remplacer en tant que suppléant de MO Solé, G Aumonier se propose pour ce poste.

RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DECISIONS

Prises dans le cadre de ses délégations et pouvoirs propres, G. CARDOSA présente les commandes et apporte des précisions sur leurs natures :

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

NO CDE	FOURNISSEUR	OBJET	DATE	MONTANT	SUIVI PAR	ENVOI
2018/66	WESCO	COUCHETTES	27/11/2018	287,44 €	GC	29/11/2018
2018/67	FOUSSIER	CHAUSSURES	29/11/2018	211,58 €	GC	29/11/2018

URBANISME

Le maire donne lecture des DIA

DECISIONS DU MAIRE DIA PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL					
N° d'ordre	Date demande	Parcelle	Adresse	Superficie	Nature
25	14/11/18	ZC 586	930 Grande Rue	944 m2	Maison + Terrain
26	27/11/18	ZE 173 et 174	169 chemin de la Clef Germain	1 030 m2	Maison + Terrain

FINANCES :

M le Maire présente l'exécution du budget à fin novembre 2018 : l'état des recettes de fonctionnement est satisfaisant puisque la commune a perçu 94,72% des recettes inscrites au budget primitif. Les rentrées de taxe d'habitation et de taxe foncière sont normales. A la fin de l'année, les recettes perçues devraient être supérieures à la prévision à hauteur de 20 000 €.

Pour 2019, la dotation de solidarité communautaire devrait être en baisse d'environ 5% par rapport à 2018.

TRAVAUX

G Foret : étude route de Rancé : BE Réalité a réalisé les 21 et 22 novembre 2018 les forages géotechniques permettant de réaliser l'étude pour proposer des solutions en vue du remplacement des poteaux bois.

La première phase de l'étude sur la qualité de l'air des écoles a démarré le 26 novembre 2018 elle sera complétée par des analyses au mois de Mai 2019.

G Cardoso : travaux du cimetière en cours, finis semaine 50.

MO SOLE : La rédaction du prochain bulletin qui sera imprimé par DG PROMO est en cours.

Un choix a été proposé au conseil pour la page de couverture, le bulletin sera distribué normalement fin janvier 2019.

8 panneaux zéro phyto vont être commandés et seront mis en place dans le village pour sensibiliser la population à cette nouvelle démarche.

MD FRACHON :

CME (conseil municipal des enfants) : réunion le 27/11, 3 commissions : fête du film, nature (nettoyage de printemps), projet caritatif.

Fête des lumières le 8 décembre 2018.

G AUMONIER : Le SIEA nous propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit des salles associatives (salle N°2), il prendrait tous les frais en charge et revendrait à Enedis. La convention sera soumise au conseil municipal en 2019.

URBANISME

G Aumonier : 16 permis de construire dont 9 pour des maisons individuelles et 7 pour modifications et agrandissements de logements.

38 Demandes Préalables traitées (clôtures, modifications de l'habitat...)

ASSAINISSEMENT

Gabriel Aumonier : La STEP (Station Epuration) de Saint Didier de Formans.

La station d'épuration traite actuellement les eaux usées pour 4500 Equivalent/Habitant, la nouvelle station traitera les eaux usées pour 11 700 Eq/H, les communes raccordées sont : Misérieux ; Ste Euphémie ; St Didier de Formans et une partie de Toussieux.

Les travaux débiteront au mois de septembre 2019. Elle sera normalement mise en service au mois de septembre 2020, le cout estimé (travaux et réfection du réseau) 6,6 millions d'euros. La STEP de Misérieux sera complètement arrêtée au mois de décembre 2020.

Gerard Cardosa félicite les employés municipaux et les employées de la cantine qui ont très vite réagi lors de la coupure d'électricité à la cantine le 19 novembre.

Gérard Foret a assisté à la réunion organisée par la CCDSV sur une proposition d'un contrat performance énergétique concernant notre chaufferie. L'offre d'expertise mettant en concurrence notre contrat d'entretien nous permettra de comparer ce dernier.

Compte rendu CCDSV

Régime forestier : le bois de Cibeins va bénéficier du régime forestier à savoir un ensemble de mesures qui visent à assurer sa conservation et sa mise en valeur, cette dernière étant exclusivement confiée à l'ONF, qui a pour mission de garantir une gestion durable des espaces forestiers tout en préservant l'intérêt du propriétaire avec un plan de gestion à 20 ans..

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Dates prévisionnelles des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2018 :

- Jeudi 24 janvier
- Vendredi 15 février
- Jeudi 21 mars
- Jeudi 16 mai

Fin de séance : 22H30.

Le Maire
Etienne SERRAT

Affiché le : 14 décembre 2018.



